



TC/43/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 février 2007

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-troisième session
Genève, 26 - 28 mars 2007

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document résume certaines questions découlant des sessions de 2006 des groupes de travail techniques (ci-après dénommés "TWP"), qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour. Ces questions sont regroupées en deux parties. La première intitulée "Questions communiquées pour information et décision éventuelle du Comité technique (CT)", recense les questions soulevées par les TWP, qui peuvent nécessiter la prise d'une décision par le TC. Le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a précisé les questions au sujet desquelles le TC peut souhaiter prendre une décision en présentant un paragraphe en italique contenant une proposition de décision. La seconde partie, "Questions pour information", est communiquée pour l'information du TC, mais à ce stade il n'est pas nécessaire de prendre des décisions concernant ces questions.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

- TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
- TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- TWP : Groupes de travail techniques
- TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

3. La table des matières ci-après énonce les points traités dans le présent document :

I.	QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE.....	3
	Élaboration des principes directeurs d'examen.....	3
	Mise au point de la méthode COY	5
	Logiciel pouvant faire l'objet d'échanges et documents du TWC	5
II.	QUESTIONS POUR INFORMATION	6
	Élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen du riz	6
	Information sur la méthode COY et normes des plantes hors-type.....	6
	Mise au point de la méthode COY	7
	<i>Further Comparison of Decisions on Uniformity of Rye Varieties based on COYU Approach and on Bennett's Test (document TWC/24/7)</i>	7
	<i>A Rationale for Elimination of Reference Varieties when COYD is used (document TWC/24/9).....</i>	7
	Rapports de disjonction.....	7
	SELECT : Méthode de caractérisation des variétés à exclure de l'essai en culture	7
	Analyse d'images de plantes ornementales en prêtant une attention particulière à la rose et à l'alstroèmère.....	8
	Étude sur l'utilisation de données provenant de multiples sites dans l'examen DHS	8

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

Élaboration des principes directeurs d'examen

4. Actuellement, le modèle électronique (en format Word) destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen (voir http://www.upov.int/restrict/en/tgp/TG_drafters_template_e.doc) contient le texte standard pour tous les principes directeurs d'examen (TGP/7/1 : Annexe 1 "Modèle de principes directeurs d'examen"), ainsi que le texte standard supplémentaire (TGP/7/1 : Annexe 2 : Texte standard supplémentaire (ASW) pour le modèle de principes directeurs d'examen). Les rédacteurs sont invités à supprimer les ASW non applicables aux principes directeurs d'examen en cours d'élaboration. Le tableau des caractères est à l'heure actuelle vierge.

5. À leurs sessions de 2006, les TWA, TWF, TWO et TWV ont été invités à suggérer des améliorations au modèle électronique en vigueur, en particulier pour savoir s'il serait utile de chercher à élaborer un modèle électronique adapté aux besoins de chacun des TWP, ou à créer des modèles adaptés aux différents types de variétés végétales (par exemple, variétés hybrides, variétés reproduites par voie sexuée, variétés à multiplication végétative). Ainsi, des modèles de ce type ne contiendraient aucun texte standard supplémentaire inadéquat, ou au moins pourraient comprendre les caractères standard du tableau des caractères.

6. Le TWA est convenu que le modèle électronique ne devrait pas contenir le texte standard supplémentaire.

7. Le TWF a reconnu l'utilité du modèle de principes directeurs d'examen et du document TGP/7; toutefois, il a estimé que sa structure pourrait sembler quelque peu complexe, en particulier aux experts qui l'utilisent pour la première fois. Le TWF s'est dit préoccupé par l'établissement de modèles électroniques adaptés aux types de variétés, en particulier s'il s'ensuivait une réduction de la souplesse qui existe aujourd'hui pour élaborer les principes directeurs d'examen. Le TWF a souhaité qu'il soit envisagé d'améliorer le modèle de principes directeurs d'examen aux fins de communiquer un document plus simple.

8. Le TWO n'a pas estimé qu'il soit nécessaire d'élaborer des modèles électroniques adaptés à ses besoins. En revanche, il serait utile de concevoir un dossier plus simple à partir d'un modèle rationalisé pour en faciliter l'utilisation par les phytotechniciens. À cet égard, des problèmes de format ont été constatés dans la section 10 "Questionnaire technique".

9. Le TWV a conclu que le modèle électronique en vigueur contenant le texte standard supplémentaire est satisfaisant et qu'il serait inutile de chercher à élaborer des versions adaptés aux besoins de son groupe, ou pour certaines plantes cultivées. Il a relevé que les débats, concernant l'éventuelle insertion d'une demande de photographies en couleur dans le questionnaire technique, ont fait ressortir la nécessité de s'employer à choisir exclusivement le texte standard supplémentaire approprié. Un représentant de la Fédération internationale des semences (ISF) a demandé de réfléchir à la fourniture de photographies de variétés par les services aux obtenteurs. Le TWV a fait valoir que cette question aurait des incidences notables en matière de ressources et qu'elle doit être mûrement pesée.

10. Le TC peut également souhaiter prendre en considération la proposition de l'ISF – à savoir, que l'UPOV devrait examiner l'élaboration d'une version électronique du

formulaire type de demande et du questionnaire technique à l'usage des membres de l'Union (voir document TC/43/5, paragraphe 22) – au moment d'examiner toute modification du modèle électronique.

11. Le Bureau examinera les moyens de simplifier davantage le modèle électronique destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen et, en particulier, les plans visant à adopter un tableau des caractères vierge, présenté dans le format approprié et à régler les problèmes de format rencontrés dans le questionnaire technique. Dans le cas d'une réponse favorable de l'UPOV à la proposition de l'ISF concernant l'élaboration d'une version électronique du formulaire type de demande et du questionnaire technique (voir paragraphe 10), le Bureau veillera à ce que cette initiative soit coordonnée avec le questionnaire technique dans le modèle électronique destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen.

12. En réponse aux observations présentées par les TWP, le Bureau examine s'il y a lieu d'établir deux versions du modèle électronique : version 1, sans texte standard supplémentaire (ASW); et version 2, contenant tous les ASW. Les rédacteurs des principes directeurs d'examen auraient la faculté de choisir la version appropriée au moment d'établir lesdits principes directeurs.

13. Le Bureau a fait observer que les modalités d'élaboration des principes directeurs en vue de leur examen par les TWP et le TC manquent parfois de clarté pour les nouveaux rédacteurs. Pour cette raison, le Bureau propose d'établir un guide pratique, lequel, en tant qu'élément du "dossier à l'intention des rédacteurs", serait disponible dans la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV (voir http://www.upov.int/restrict/fr/index_drafters_kit.htm). Ce guide pratique reprendrait la procédure figurant dans le document TGP/7 "Élaboration de principes directeurs d'examen", section 2 "Procédure applicable à l'adoption et à la révision des principes directeurs d'examen de l'UPOV", mais il fournirait des indications plus concrètes en réponse aux questions dont le Bureau est régulièrement saisi. Un projet de guide pratique destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen sera présenté pour observations à chacun des TWP lors de leurs sessions de 2007.

14. *Le TC est invité à :*

a) prendre note des plans destinés au Bureau visant à simplifier davantage le modèle électronique destiné aux rédacteurs des principes directeurs d'examen (voir paragraphe 11);

b) formuler ses observations sur la proposition présentée au Bureau tendant à établir deux versions du modèle électronique : version 1, sans texte standard supplémentaire (ASW); et version 2, contenant tous les ASW (voir paragraphe 12); et

c) formuler ses observations sur la proposition présentée au Bureau tendant à établir un guide pratique destiné aux

*rédacteurs des principes directeurs d'examen,
qui figure au paragraphe 13.*

Mise au point de la méthode COY

15. Le TWC a examiné le document TWC/24/10 *“Influence of number of plants per plot on the assessment of uniformity and distinctness for quantitative characteristics in rape seed and yellow mustard”*, présenté par un expert de l'Allemagne, ainsi que le document TWC/24/12 *“The possibility of reducing the number of assessed plants for quantitative characteristics for reference varieties”*, présenté par un expert du Danemark. Le TWC a noté que les deux documents font suite aux travaux présentés à sa vingt-troisième session (voir documents TWC/23/10 et TWC/23/15).

16. Le TWC est convenu de présenter de nouveaux documents, à sa vingt-cinquième session, tenant compte des observations formulées et débats menés durant sa session. Il est aussi convenu de proposer au TC que ces nouveaux documents soient examinés par les autres TWP.

17. Le TC est invité à examiner la proposition du TWC tendant à présenter les nouvelles versions des documents TWC/24/10 “Influence of number of plants per plot on the assessment of uniformity and distinctness for quantitative characteristics in rape seed and yellow mustard” et TWC/24/12 “The possibility of reducing the number of assessed plants for quantitative characteristics for reference varieties” à tous les TWP, lors de leurs sessions de 2007.

Logiciel pouvant faire l'objet d'échanges et documents du TWC

18. Le TWC a examiné le document TWC/24/14, présenté par un expert de l'Allemagne, qui a diffusé des CD-ROM contenant un prototype de base de données pour la recherche des documents du TWC.

19. Le TWC a décidé d'établir un nouveau document pour sa vingt-cinquième session. Il a en outre accepté de proposer au TC que, dans les futurs documents du TWC, les auteurs puissent insérer une liste de mots clés pour faciliter les recherches dans la base de données et que celle-ci soit présentée aux autres TWP pour observations. Il a également été convenu que le Bureau communique au TWC une liste de logiciels pouvant faire l'objet d'échanges, à mettre à jour et à retourner au Bureau aux fins d'insertion dans le présent document.

20. Le TC est invité à examiner la proposition du TWC relative à un prototype de base de données pour la recherche des documents du TWC et à la présenter aux autres TWP pour observations.

II. QUESTIONS POUR INFORMATION

Élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen du riz

21. À sa trente-cinquième session, le TWA a été saisi d'un rapport de la République de Corée sur l'élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemples dans les principes directeurs d'examen du riz, qui a fait l'objet du document TWA/35/6 Add. Un nouveau document sera établi pour la trente-sixième session.

Information sur la méthode COY et normes des plantes hors-type

22. À sa quarante-deuxième session (voir document TC/42/12 "Compte rendu", paragraphe 91), le TC est convenu de demander aux TWP concernés d'examiner les renseignements fournis par les membres de l'Union en réponse au questionnaire sur les niveaux de probabilité utilisés dans le COY, tels que présentés dans le document TWC/23/10, et d'expliquer pour quelles raisons des niveaux de probabilité différents de ceux préconisés dans les recommandations du COY ont pu être utilisés. Il a également été convenu d'informer les TWP que le TWC travaillait à l'élaboration d'un questionnaire visant à recueillir des renseignements sur les normes de population mises en œuvre dans l'établissement de l'homogénéité des plantes hors-type, en particulier lorsque les essais couvrent une période supérieure à un an (voir document TC/42/12 "Compte rendu", paragraphe 92).

23. À la vingt-quatrième session du TWC, il a été dit que les options présentées dans le projet de questionnaire communiqué aux TWP en 2006 ne traduisent pas la situation réelle concernant l'évaluation de l'homogénéité des plantes hors-type. Le TWC est convenu de communiquer un projet révisé de questionnaire à son groupe.

24. Le TWA est convenu de proposer que le TWC recherche la variabilité dans les variétés et entre elles pour certaines plantes cultivées en vue de déterminer s'il serait pertinent d'harmoniser les normes.

25. Le TWF a pris note des renseignements fournis dans le document TWF/37/10 "*Information on COY and off-type standards*".

26. Le TWO n'a pas eu le temps d'examiner le document TWO/39/10 "*Information on COY and off-type standards*".

27. Le TWV a examiné le document TWV/40/10 "*Information on COY and off-type standards*" et le document TWC/23/10 "*Standard probability levels for COY*". Le président a noté que l'influence de l'environnement pourrait obliger à appliquer différentes normes dans différents environnements aux fins d'établir un critère comparable de distinction et d'homogénéité. Il a également été constaté que le choix de variétés de référence peut influencer sur les critères de distinction et d'homogénéité lorsque le COY est appliqué. Le TWV a invité le TWC à recueillir des renseignements sur les normes concernant les plantes hors-type dans différents types de parcelles.

Mise au point de la méthode COY

Further Comparison of Decisions on Uniformity of Rye Varieties based on COYU Approach and on Bennett's Test (document TWC/24/7)

28. Le TWC a examiné le document TWC/24/7, présenté par un expert de la Pologne, et il est convenu de présenter un nouveau document à sa vingt-cinquième session, qui tient compte des observations formulées et débats tenus durant sa vingt-quatrième session.

A Rationale for Elimination of Reference Varieties when COYD is used (document TWC/24/9)

29. Le TWC a examiné le document TWC/24/9, présenté par un expert du Royaume-Uni, qui contient une proposition visant à réduire la taille de l'essai en culture en établissant des seuils selon une approche caractère par caractère aux fins d'exclure de l'essai une variété de référence. Il a été indiqué que cette méthode pourrait s'appliquer en deux temps : soit au cours de la première année d'essai, en utilisant les renseignements fournis dans le questionnaire technique, soit au début du deuxième essai en culture à partir de l'information provenant du premier essai. Le document ne retient que la seconde option. Le TWC est convenu d'établir un nouveau document pour sa vingt-cinquième session.

Rapports de disjonction

30. Le TWC a examiné le document TWC/24/11, présenté par un expert du Danemark, qui décrit trois méthodes pour comparer la diffusion des couleurs des cotylédons dans la betterave sucrière pour déterminer la distinction : la première méthode analyse la fréquence de chaque couleur séparément en utilisant le COYD (sur des données modifiées); la deuxième méthode analyse toutes les couleurs simultanément, dans l'hypothèse qu'elles suivent une diffusion multinomiale, au moyen de l'examen khi carré; et la troisième méthode analyse toutes les couleurs simultanément au moyen d'un modèle linéaire généralisé. Il est indiqué que la troisième méthode semble la plus prometteuse, mais le pouvoir des essais pourrait être assez faible – en particulier s'agissant des variétés présentes pendant deux ans seulement (en raison du peu de latitude) et que la fréquence du zéro pour la plupart des variétés (pour au moins une couleur) empêche d'effectuer des analyses de toutes les variétés. Le TWC est convenu d'établir un nouveau document pour sa vingt-cinquième session.

31. Le TWC a examiné le document TWC/24/16 "*Reducing the number of plants per variety in the assessment of distinctness of a segregating characteristic*", présenté par un expert de la France. Le TWC est convenu d'établir un nouveau document pour sa vingt-cinquième session.

SELECT : Méthode de caractérisation des variétés à exclure de l'essai en culture

32. Le TWC a examiné le document TWC/24/8, présenté par un expert de l'Allemagne. Il a été expliqué que la méthode SELECT effectue des comparaisons de descriptions variétales aux fins de sélectionner des variétés pour l'essai en culture selon l'approche caractère par caractère, de sorte que les petites différences ne comptent pas dans l'évaluation. En outre, SELECT effectue la comparaison des variétés candidates au moyen de descriptions stabilisées de variétés de référence d'une base de données. Les descriptions de variétés candidates ne sont intégrées dans la base de données que lorsqu'il existe deux descriptions de la même

variété sur le même site. Un expert de la France a précisé que GAIA remplissait la même fonction que SELECT. Il a ajouté que, dans le logiciel GAIA, les experts déterminent les pondérations de telle sorte que les petites différences ne comptent pas et la valeur du seuil de “distinction plus” dépasse le seuil utilisé aux fins de distinction dans l’essai en culture : par conséquent, l’objectif visé avec les logiciels GAIA et SELECT est d’agir “en toute sûreté”. Les experts sont convenus qu’il pourrait être bénéfique d’inclure dans les deux logiciels la méthodologie statistique décrite dans le document TWC/24/9, aux fins de sélectionner les coefficients. L’expert du Danemark a précisé que, pour agir “en toute sûreté”, il faudrait tenir compte de l’éventuelle corrélation entre les caractères dans les comparaisons effectuées par SELECT et GAIA. Le TWC est convenu d’établir un nouveau document sur la méthode SELECT pour sa prochaine session.

33. Le TWA a examiné le document TWA/35/9 dans le cadre de sa discussion relative au document TGP/9/1 Draft 7. Il a noté que les éclaircissements qu’il propose à la section 2.6 du document TGP/9/1 Draft 7 (voir TWA/35/12 “*Report*”, paragraphe 26) attestent que les caractères ont été examinés un par un tant avec le logiciel GAIA qu’avec SELECT. En particulier, il a été précisé que seules pouvaient être pondérées les différences de caractère dont l’expérience a montré qu’elles étaient nettes et cohérentes. L’application d’une pondération inférieure pour certains caractères dépend exclusivement d’une moindre fiabilité d’un caractère due aux effets de l’environnement. Sous réserve des modifications proposées à la section 5 du document TGP/8/1 Draft 4 (voir TWA/35/12 “*Report*”, paragraphe 28), il a été conclu que SELECT est couvert par la méthode GAIA. Les principes fondamentaux de GAIA se retrouvent dans SELECT (pondération des différences et combinaison des caractères). Les options choisies dans l’exemple particulier de l’orge (pondérations, limitation du nombre de caractères examinés, entre autres) sont des options possibles du logiciel GAIA et pourraient y être exécutées. Les experts français ont estimé que SELECT est semblable à GAIA.

Analyse d’images de plantes ornementales en prêtant une attention particulière à la rose et à l’alstroemère

34. Le TWC a examiné le document TWC/24/15 et a assisté à un exposé sur un projet d’élaboration d’une base de données pour des images de variétés ornementales, présenté par un expert des Pays-Bas.

Étude sur l’utilisation de données provenant de multiples sites dans l’examen DHS

35. Le TWC a examiné le document TWC/24/13, présenté par un expert de l’Allemagne. Le TWC est convenu d’établir un nouveau document pour sa vingt-cinquième session.

[Fin du document]